

**Commune de Notre Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du Conseil Municipal**

(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de Notre Dame de Bondeville se réunira en Mairie, au lieu ordinaire des séances, salle du Conseil Municipal, le :

**Mardi 27 novembre 2018 à 18 heures 30**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2018 et des rapports de commissions
2. Indemnité de conseil allouée au comptable public
3. Décision modificative n°4
4. Admissions en non-valeur
5. Secours exceptionnel pour les sinistrés audois
6. Avenant n°2 à la convention TFPB Quartier Jean Moulin/ Cité Linot : autorisation de signature
7. Convention de participation pour le risque « prévoyance » : approbation
8. Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime : autorisation de signature
9. Convention d'adhésion au Pôle Santé/Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime : autorisation de signature
10. Convention de déneigement avec les agriculteurs saison hivernale 2018/2019
11. Convention d'habilitation informatique « mon-enfant.fr » avec la CAF
12. Convention de participation financière avec la Métropole Rouen Normandie relative à l'aspect qualitatif du parking Place Carnot
13. Friche LÉBOUCHER : constitution d'une réserve foncière par l'EPF Normandie
14. Réforme de la gestion des listes électorales : création de la Commission de contrôle
15. Modalités de mise en place des bons d'achats, en remplacement du colis de Noël des Anciens
16. Adoption des engagements COP 21 par les Communes de la Métropole Rouen Normandie
17. Indemnité spécifique de service : définition du crédit global
18. Modification du tableau des effectifs
19. Rapport sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2017
20. Questions diverses

Fait à Notre Dame de Bondeville, le jeudi 8 novembre 2018



Le Maire,

Jean-Yves MERLE